

NORMES P.M.R

PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

LA NORME POSTALE IMPOSE QUE :

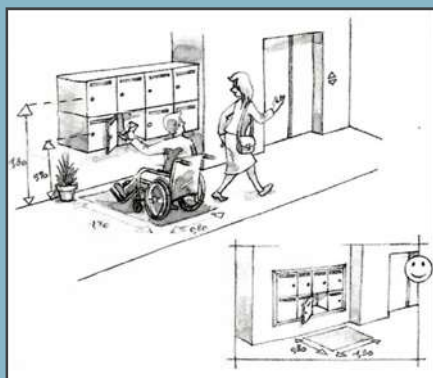
- ▶ L'arête inférieure de la fente d'introduction la plus basse soit au minimum à 400 mm du sol.
- ▶ L'arête supérieure de la fente d'introduction la plus haute soit au maximum à 1800 mm du sol.

LA NORME RELATIVE À L'ACCÉSSIBILITÉ PMR IMPOSE QUE :

- ▶ 30% des dispositifs de commande des boîtes aux lettres (serrures) soient situés à une hauteur comprise entre 900 mm et 1300 mm du sol.
- ▶ Ils soient situés à plus de 400 mm d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle.
- ▶ Un espace d'usage de 1,30 m et 0,80 m soit réservé à l'aplomb de la façade du groupe de boîtes aux lettres.

HAUTEUR RECOMMANDÉE POUR LA POSE DES GROUPES DE BOÎTES AUX LETTRES SIRANDRE DANS LE RESPECT DES NORMES (Du sol au bas du groupe)

HAUTEUR	NORMES	SKARN, SKARNITO DUNE, QUARTZ SAXE, BAVIÈRE	CALCITE	SILEX, AMBRE PORTE ACIER	SILEX, AMBRE PORTE BOIS	SELVA	CRISTAL PORTE ACIER	JADE PORTE ACIER
5 CASES	NORME POSTALE SEULE	360 MM	-	350 MM	320 MM	400 MM	330 MM	-
	NORME POSTALE + PMR	240 MM	-	230 MM	200 MM	275 MM	250 MM	-
4 CASES	NORME POSTALE SEULE	560 MM	460 MM	550 MM	510 MM	600 MM	550 MM	-
	NORME POSTALE + PMR	530 MM	440 MM	520 MM	480 MM	560 MM	540 MM	-
3 CASES	NORME POSTALE SEULE	800 MM	650 MM	790 MM	750 MM	800 MM	800 MM	600 MM
	NORME POSTALE + PMR	800 MM	650 MM	790 MM	750 MM	800 MM	800 MM	600 MM
2 CASES	NORME POSTALE SEULE	1000 MM	900 MM	990 MM	950 MM	1000 MM	1000 MM	900 MM
	NORME POSTALE + PMR	1000 MM	900 MM	990 MM	950 MM	1000 MM	1000 MM	900 MM
1 CASE	NORME POSTALE SEULE	1200 MM	1000 MM	1190 MM	1150 MM	1200 MM	1200 MM	1100 MM
	NORME POSTALE + PMR	1100 MM	1100 MM	1090 MM	1050 MM	1130 MM	1110 MM	1075 MM



Lorsque la Norme PMR ne s'impose pas, seule la Norme postale est à prendre en considération pour la hauteur de pose des groupes de boîtes aux lettres. Lorsque la Norme PMR s'impose, la Norme postale s'impose également.